

Un PCAET, c'est quoi ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. Il a été institué par le Plan Climat National, repris par les lois Grenelles puis renforcé par la Loi de transition



énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Il a pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Le PCAET en 5 objectifs

Le PCAET est un plan d'actions concret qui vise les cinq objectifs suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Se préparer au changement climatique en cours
- Renforcer la sobriété énergétique
- Développer les énergies renouvelables
- Améliorer la qualité de l'air

Mise en place pour une durée de 6 ans

Sa mise en place est confiée aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants comme Epernay Agglo Champagne et s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués. Il est mis en place pour une durée de 6 ans. Celui d'Epernay Agglo Champagne sera donc « coconstruit » avec tous les acteurs du territoire.

Démarche participative

► RENCONTRE CITOYENNE

Mercredi 6 mars 2019 à 18h30
Palais des Fêtes d'Epernay (Parc Roger-Menu)

Au programme :

- Explication de la démarche collective
- Constitution d'une instance de concertation appelée « Club Climat » : elle se composera d'acteurs souhaitant s'impliquer dans ce projet. Celle-ci se réunira à plusieurs reprises dont une autour d'un atelier de partage du diagnostic et des enjeux. D'autres rendez-vous seront également mis en place pour participer à la construction du programme d'actions, à l'échelle du territoire.

